

Mai 2008

Cotisation basée sur les salaires versés

LA CSST REPORTE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU NOUVEAU MODE DE PERCEPTION

*Par M^e Robert Borduas
Vice-président
Santé et sécurité du travail
rborduas@cpq.qc.ca*

Le CPQ informe ses membres que la CSST retardera l'entrée en vigueur du nouveau mode de perception des cotisations prévue pour janvier 2009. La cotisation basée sur les salaires versés devait remplacer, à cette date, le mode actuel de perception basé sur les salaires prévus pour l'année en cours. Vous trouverez ci-dessous la lettre transmise à cet effet aux employeurs du Québec dans la semaine du 27 avril 2008.

Comme ce nouveau mode de perception vient répondre à une demande importante des employeurs, il va sans dire que le CPQ continuera ses représentations auprès de la CSST afin que la réforme soit mise en application le plus rapidement possible. Nous tiendrons nos membres informés des développements dès la prochaine parution du bulletin *InfoCPQ*.

Texte de la lettre transmise aux employeurs par la CSST

Madame, Monsieur,

Au début de l'année, lorsque la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) vous a fait parvenir votre formulaire de déclaration des salaires, nous vous avons indiqué notre intention de mettre en application un nouveau mode de perception de la cotisation basée sur les salaires versés, et ce à compter du 1er janvier 2009.

Ces modifications répondent à la demande de plusieurs employeurs qui souhaitent bénéficier d'un mode de fonctionnement plus moderne et plus adapté à leurs besoins. Rappelons que le mode actuel exige des employeurs, en début d'année, d'estimer les salaires qu'ils prévoient verser.

Cependant, c'est à regret que nous devons retarder l'entrée en vigueur du nouveau mode de perception compte tenu des travaux qu'un tel changement implique pour la CSST. Par ailleurs, nous voulons que tous les employeurs puissent disposer du temps nécessaire pour s'y préparer. Nous nous assurons ainsi de mener à terme ce projet et de maintenir un service de qualité.

Néanmoins, si vous avez besoin de renseignements supplémentaires à ce sujet, nous vous invitons à communiquer avec un de nos agents, au 1 877 733-6763.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

*André Beauchemin
Vice-président aux finances
Commission de la santé et de la sécurité du travail
(CSST)*